

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Vendredi 03 Mars 2017**

**Comptes de Gestion 2016 : Budget principal et budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs s'y afférents. Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 des différents budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Budget principal de la commune et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Compte de gestion 2016 : Budget CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations du 23 Novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la suppression du CCAS et de son budget.

Il convient donc au Conseil Municipal de délibérer d'approuver le compte de gestion 2016 du budget CCAS et d'approuver le compte administratif 2016 du budget CCAS.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Budget principal de la commune et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Approbation du Compte administratif 2016 du budget CCAS**

Vu la délibération 2016/5 du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2016 supprimant le CCAS

Vu la délibération 2016/6 du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2016 supprimant le budget CCAS

Sous la présidence de Monsieur Jacques LE POTIER, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	2 388 €
Recettes	1 500 €

Résultat de l'exercice: -888 € (*déficit*)

#### Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultat de clôture 2015 : 3639.61 €

Résultat de clôture 2016 : 2 751.61 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016

### **Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016**

#### **Budget CCAS**

Vu la délibération 2016/5 du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2016 supprimant le CCAS

Vu la délibération 2016/6 du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2016 supprimant le budget CCAS

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques LE POTIER, Adjoint au Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : 888 €

**Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -888 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 3 639.61 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **2 751.61 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00€

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

**Besoin de financement F = D + E 0 €**

**AFFECTATION = C = G + H 2 751.61 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement  
du BUDGET COMMUNE 2017**

2 751.61 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 0.00 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €**

**Compte administratif 2016  
Budget Commune**

Après avoir dressé le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LE POTIER Jacques, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HAMON Xavier, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	10 878.68				10 878.68	
Opérations de l'exercice	390 141.91	467 422.50	335 004.15	442 986.63	725 146.06	910 409.13
TOTAUX	401 020.59	467 422.50	335 004.15	442 986.63	736 024.74	910 409.13
Résultats de clôture	66 401.91			107 982.48		174 384.39
Restes à réaliser						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016**

#### **Budget Commune**

Vu la délibération 2017/4 du 03 Mars 2017

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques LE POTIER, Adjoint au Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 107 982.48 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 107 982.48 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0.00 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **107 982.48 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

R 001 (excédent de financement) 77 280.59 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €

**Besoin de financement F = D + E** **0 €**

**AFFECTATION = C = G + H** 107 982.48 €

**AFFECTATION du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016** 2 751.61 €

**Budget CCAS**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** **110 734.09 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002** 0.00 €

**DEFICIT REPORTE D 002** 0.00 €

**Compte administratif 2016**

**Budget Assainissement**

Après avoir dressé le compte administratif 2016, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LE POTIER Jacques, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HAMON Xavier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		29 675.21	2 886.45		2 886.45	29 675.21
Opérations de l'exercice	3 675.00	11 305.32	14 172.52	14 722.05	17 847.52	26 027.37
<b>TOTAUX</b>	<b>3 675</b>	<b>40 980.53</b>	<b>17 058.97</b>	<b>14 722.05</b>	<b>20 733.97</b>	<b>55 702.58</b>
Résultats de clôture		37 305.53	2 336.92			34 968.61
Restes à réaliser						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016**

### **Budget Assainissement**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 549.53 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 549.53 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - -2 886.45 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **-2 336.92 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

R 001 (excédent de financement) 37 305.53 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

**Besoin de financement F = D + E 0.00 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 0.00 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 -2 336.92 €**

## Compte administratif 2016 Budget Lotissement

Le Compte administratif 2016 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

- Recettes de fonctionnement	2 108.84 €
- Dépenses de fonctionnement	5 818.64 €
- Recettes d'investissement	109 612.10 €
- Dépenses d'investissement	109 940.88 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LE POTIER **approuve**, à l'unanimité, le compte administratif 2016.

## Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 Budget Lotissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	19 635.39 €
- un déficit d'exploitation de :	0.00 €

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

### Résultat de fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -3 709.80 €

#### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 23 345.19 €

#### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

**19 635.39 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

#### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

10 782.58 €

R 001 (excédent de financement)

0.00 €

#### E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement (1)

0.00 €

**Besoin de financement F = D + E**

**10 782.58 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 0.00 €  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002** 19 635.39 €

**DEFICIT REPORTE D 002** 0.00 €

### Taux des contributions directes

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2017.

Ils restent donc fixés ainsi :

- Taxe d'habitation : 14.49 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,54%
- Taxe foncière (non bâti) : 56,50 %

### Budget Primitif 2017

#### Budget Principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et Dépenses de fonctionnement : 420 743.37 €
- Recettes et Dépenses d'investissement : 549 101.51 €

### Budget Primitif 2017

#### Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 « Assainissement » présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses d'exploitation : 16 774 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 47 113.53 €

### Budget Primitif 2017

#### Lotissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 « Lotissement » présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 115 019.02 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 125 103.69 €

### Dénomination du Terrain multisports

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de trouver une dénomination au Terrain multisports.

Après concertation et sollicitation des usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-DECIDE d'approuver** le nom suivant pour la dénomination du Terrain multisports

**Park Ar c'hoariou**

signifiant, l'endroit, le champ où l'on joue



### **Vente du Lot 1 au Lotissement « Hameau des Chênes »**

Considérant l'aménagement du Lotissement du Hameau des Chênes et de la commercialisation des lots à 12 € le m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire fait savoir que Madame DEMORICE et Monsieur COUTURIER, domiciliés au Quillio souhaitent acquérir le Lot 1 d'une superficie de 819 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EST FAVORABLE** à la cession du Lot 1 d'une contenance de 819 m<sup>2</sup> à Madame DEMORICE et Monsieur COUTURIER.

**CONFIRME LE PRIX** délibéré lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 Juin 2014:

✳ la cession de l'emprise se fera sur la base de 12 € TTC le m<sup>2</sup> soit 9828 € TTC.

**PRECISE** que pour toute acquisition, les frais de bornage et les frais de rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par les acquéreurs.

**SOLLICITE** Maître OUVRARD, notaire à LOUDEAC afin de rédiger l'acte en la forme administrative

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur Xavier HAMON, Maire pour signer tous documents relatifs à la vente.

### **Questions diverses**

#### **Commémoration du 19 mars**

Monsieur le Maire rappelle que le rassemblement cantonal aura lieu le Dimanche 19 mars au Quillio.

La commune offre le vin d'honneur.

#### **Demande de subvention : Foyer Socio-éducatif du Collège Paul Eluard**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Foyer Socio-éducatif du Collège de Paul Eluard sollicitant les communes du secteur du collège pour une subvention relative aux voyages scolaires.

Monsieur le Maire ajoute que cette subvention s'élèverait à 398 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**-APPROUVE**, à l'unanimité la demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du Collège Paul Eluard et lui accorde une subvention de 398 €.